
Rallongement du Bureau de la Chambre des communes

par Eric Janse

La technologie moderne a entraîné de nombreuses modifications dans les méthodes de travail du Parlement. Le présent article décrit comment l'arrivée des ordinateurs a donné lieu à l'installation d'une rallonge de quatre pieds au Bureau qui se trouve directement devant le fauteuil du président et dont se servent le greffier de la Chambre et les autres greffiers au Bureau qui conseillent le président en matière de procédure.

Le Bureau utilisé par les greffiers à la Chambre (d'où l'expression « greffiers au Bureau ») fait, depuis longtemps, partie des installations de la Chambre des communes. Après le feu de 1916, J.A. Pearson, l'architecte principal chargé de reconstruire l'édifice du Centre, dessina des croquis pour le nouveau Bureau. Les ébénistes qui travaillaient à la reconstruction du Parlement fabriquèrent un modèle qui fut soumis, avec une recommandation officielle, au Comité mixte sur la reconstruction des édifices du Parlement. Le Comité donna son approbation le 23 juin 1920, après quoi on fit un appel d'offres dont Henry Morgan & Co., de Montréal, sortit vainqueur avec une soumission de 1 621 \$. Pour la base délicatement sculptée, on remit au fabricant des modèles d'argile coulés dans du plâtre de Paris et, pendant la confection de la pièce, on modifia les plans afin d'ajouter des incrustations supplémentaires d'ébène, d'un montant additionnel de 125 \$. Le produit final fut une impressionnante table allongée en chêne, de style néogothique.

Pendant des années, les greffiers siégèrent au Bureau sans autres outils que des plumes, du papier et les ouvrages de référence en matière de procédure; ils prenaient des notes (par la suite utilisées pour produire les documents officiels de la

Chambre) et fournissaient avis et conseil au président et aux députés sur les règles de fonctionnement de l'assemblée.

En 1952, on installa à la Chambre un système d'amplification du son et, en 1958, un système d'interprétation simultanée. Avec la télédiffusion des travaux qui débuta à la fin des années 1970, on vit pour la première fois apparaître la « technologie au Bureau ». En particulier, on construisit sur la surface du Bureau un ajout qui contenait des microphones, des haut-parleurs et de l'appareillage d'interprétation pour les greffiers. En 1992, on remplaça l'ajout par une unité plus grande (surnommée le « garage ») qui comprenait deux écrans de télévision pour le greffier (l'un montrant le président, l'autre les images diffusées au public). Malgré leur côté pratique, ces ajouts causèrent de sérieux dégâts à la table d'origine à cause des trous qu'il fallut percer pour les fils, les câbles, etc.

En 1996, on décida de recourir à l'ordinateur portatif pour automatiser la production du relevé chronologique (un registre relatant de minute en minute les travaux de la Chambre). Avec l'installation subséquente d'un écran au pied du fauteuil du président, on eut recours à de nouveaux outils : une liste des députés désirant prendre la parole, une horloge comptant à rebours le temps de parole du député en train de s'exprimer et, enfin, un système permettant au Bureau d'envoyer des messages à la présidence.

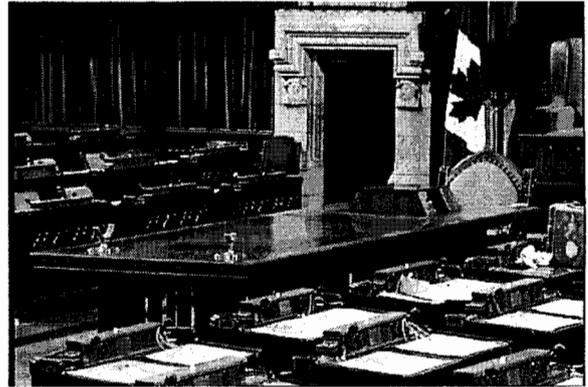
Plus tard, on remplaça les ordinateurs portatifs par des ordinateurs plus stables reliés au réseau, afin d'avoir accès au courrier électronique, à Internet ainsi qu'à différentes bases de données sur la procédure. Enfin, on remplaça le système piloté

Eric Janse est greffier principal adjoint à la Direction des Journaux de la Chambre des communes.



Le Bureau dans les années 1980

(Avec la permission de la Bibliothèque du parlement)



La rallonge du Bureau terminée en 2001

(Avec la permission du Bureau du conservateur, Chambre des communes)

par macro-instructions par un « tableau de bord » sur mesure grâce auquel les greffiers pouvaient effectuer toutes les tâches d'un côté ou de l'autre du Bureau, et non plus partir d'un seul côté comme cela était le cas auparavant.

Malgré son caractère pratique et son côté impressionnant, ce système comportait des lacunes. M. Pearson, qui avait conçu le Bureau, n'avait jamais envisagé qu'on rangerait des unités centrales sous sa création et que des greffiers, en s'étirant les jambes, allaient se heurter à l'un ou l'autre de ces appareils. Qui plus est, en cas de problèmes techniques, l'expert-résident en informatique devait se déplacer à quatre pattes sous le Bureau (déguisé en superviseur des pages lorsque la Chambre siégeait) afin de remédier à la situation.

De telles conditions étaient évidemment loin d'être idéales et, lorsque vint le temps de passer à un équipement plus raffiné, il devint nécessaire de se doter de moniteurs d'ordinateur plus grands. Toutefois, leur installation était d'autant plus compliquée que le greffier occupant le haut du Bureau avait déjà devant lui les deux petits écrans de télévision, lesquels auraient été obstrués par un moniteur. La solution passait par l'installation d'un moniteur spécial pouvant incorporer un signal de télévision numérique tout en faisant fonction de moniteur d'ordinateur. À cause de la taille du moniteur, il aurait

fallu construire sur le dessus du Bureau un nouvel ajout dont la hauteur aurait presque entièrement obstrué le champ de vision du greffier.

On proposa d'encaster les moniteurs dans le Bureau en découpant un espace suffisant à cette fin. C'est alors que le Bureau du conservateur, exerçant son rôle important de gardien du patrimoine de la Chambre (il existe des règles strictes sur les rénovations pouvant être effectuées) signifia son désaccord en faisant observer que le Bureau avait déjà subi d'importants dommages. On semblait s'acheminer vers une impasse lorsque quelqu'un suggéra de construire une rallonge qui pourrait se prêter à toutes sortes d'usages. Excellente idée, mais plus facile à dire qu'à faire!

Les sculptures complexes qui ornent la base du Bureau représentaient une difficulté majeure pour les ébénistes chargés de construire une rallonge s'harmonisant parfaitement avec l'original. Les plans prévoyaient également l'insertion de matériel informatique et de l'appareillage audio et vidéo requis. Afin de faciliter le travail d'entretien, on décida d'installer les serveurs dans une pièce située au-dessous de la Chambre, ce qui nécessita des travaux de construction dans ce secteur. En mars 2000, une maquette en carton fut présentée à la haute direction, qui accepta d'aller de l'avant.

Il y eut par la suite dix mois d'activité fébrile. Les ébénistes construisirent le nouveau Bureau (une entreprise délicate, car le meuble devait s'harmoniser avec le bois, le grain et le vernis du Bureau existant) et rénovèrent l'ancien (y compris la réparation de trous passablement grands). Le personnel des Services de l'information choisit, commanda et testa le nouveau matériel, des représentants du Bureau du conservateur fournirent avis et conseils au chapitre de la conception, et des responsables des Services de la procédure précisèrent les besoins particuliers des greffiers au Bureau et des occupants du fauteuil.

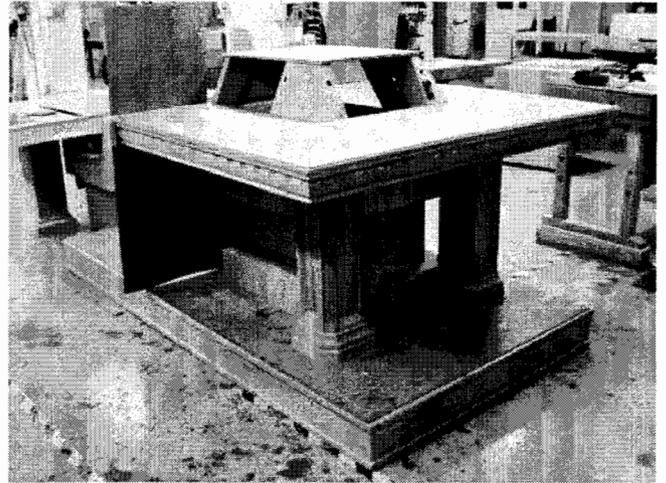
Curieusement, ce n'était pas la première fois qu'on envisageait de construire une rallonge au Bureau. En 1939, le greffier de l'époque, Arthur Beauchesne, avait demandé au ministère des Travaux publics de construire un nouveau Bureau, semblable au Bureau actuel, mais plus long de six pieds et six pouces. Au début des années 1940, pour économiser temps et argent, on proposa de simplement construire une rallonge au lieu de remplacer complètement le Bureau. Dans une note au premier ministre de l'époque, MacKenzie King, Beauchesne justifiait la rallonge en invoquant entre autres les arguments suivants :

Le Bureau du greffier de la Chambre des communes doit être situé plus près du fauteuil du président, car ce dernier doit souvent consulter le greffier en cours de séance. Occupé à suivre de près les débats, le président a besoin d'aide afin de trouver l'article du Règlement ou le commentaire permettant de répondre aux objections, ce qui crée une situation fort embarrassante lorsque le greffier, au vu et au su de tous, va lui indiquer l'article pertinent – une situation qui ne contribue en rien au prestige de la charge.

Le Bureau est également utilisé par le président du Comité plénier, du Comité des subsides ou du Comité des voies et moyens; lorsque cette personne préside la séance à partir du fauteuil du greffier, il y a trois rangées de sièges derrière elle, ce qui est peu commode à la fois pour elle et pour les députés qui occupent les sièges en question car ceux-ci sont hors de sa vue et qu'ils ne peuvent « capter son attention » lorsqu'ils désirent prendre la parole¹.

D'après une correspondance ultérieure, le premier ministre approuva la recommandation et on prépara des dessins, des devis et des photographies en vue d'un appel d'offres. Toutefois, en septembre 1940, le greffier eut la déception d'apprendre du ministère des Travaux publics que le Bureau devait demeurer tel quel « pour le moment ». Malgré les pressions qu'il continua d'exercer jusqu'en septembre 1941, il se fit répondre que le Bureau ne serait pas modifié avant la fin de la guerre. Pour des raisons inconnues, il ne le fut jamais.

Voici donc qu'une soixantaine d'années plus tard, la rallonge devient une réalité. Afin de permettre son installation, le Bureau existant a dû être déplacé vers la partie centrale de la Chambre. L'aménagement comprend maintenant des moniteurs numériques à la fine pointe de la technologie, des claviers sans fil, des souris et des microphones (pour l'appel des noms lors des votes par appel nominal) ainsi qu'une surface qui se soulève un peu à la manière du capot d'une voiture pour



La rallonge du Bureau pendant sa construction
(Avec la permission de Patrick Dondlinger, Chambre des communes)

faciliter l'entretien. On range dans les tiroirs le matériel non utilisé et des repose-pieds ont été intégrés pour réduire les dommages.

On a terminé l'installation et les tests pour la rallonge à la mi-janvier 2001 et on l'a utilisée pour la première fois lors de l'élection du président le 29 janvier, à la première séance de la 37^e législature. Il est intéressant de noter que, même si les isoairs étaient placés sur le Bureau, de nombreux députés n'ont remarqué aucune différence. Pour les nombreux intervenants de différents ministères qui ont travaillé à ce projet, il s'agissait là d'un grand compliment. En effet, le but ultime est toujours d'améliorer le service fourni au président et aux députés en leur causant le moins d'inconvénients possible. Par ailleurs, nous sommes maintenant en mesure de continuer à nous adapter à l'évolution de la procédure et de la technologie.

Je tiens à remercier de leur excellent travail les personnes qui ont participé au projet et qui sont trop nombreuses pour être nommées. Pour terminer, je veux dire merci tout particulièrement à ceux et celles qui m'ont aidé à rédiger le présent article.

Note

1. Archives nationales, Groupe d'archives 14 80-81/134, F900.